

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2018

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2018
 - 2 - Les Sables d'Olonne Agglomération : élection de nouveaux délégués communautaires *Délibération*
 - 3 - Les Sables d'Olonne Agglomération : convention de prestation de services d'assistance 2018 *Délibération*
 - 4 - Budget Général : Décision modificative n°2 *Délibération*
 - 5 - Agence postale : Proposition de renouvellement de la convention de gestion avec La Poste *Délibération*
 - 6 - Pacte Régional pour la Ruralité et Fonds de concours : Proposition de sollicitation de subvention pour la Rue du Pré Neuf (tranche 2) *Délibération*
 - 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner *Délibération*
 - 8 - Questions diverses
-

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, MANDRET Isabelle, BATY Laurent, BONNIN Sylvie, GROLLIER Jocelyne, MIGNE Bertrand, HEURION Ludmila, MONNEREAU Thierry, MANDRET Michel, METAIS Jean-Claude, PINGUET Jean-Luc, RAFFIN Stéphane, PIERRET Jimmy, GILLET Véronique, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric.

Etaient absents excusés : SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à BOSSARD Francis)

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

En préambule à ce conseil municipal, M. le Maire

1 – Les Sables d'Olonne Agglomération Election des délégués communautaires supplémentaires

M. le Maire rappelle que la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne au 1^{er} Janvier 2019 entraîne la refonte des délégués communautaires. La commune de l'île d'Olonne disposera alors de 8 conseillers titulaires au lieu des 3 actuellement désignés. Il s'agit donc pour la commune de pourvoir les sièges supplémentaires parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste.

M. le Maire expose que des échanges permettent de proposer une seule liste de 5 noms intégrant des membres des deux listes en présence aux élections municipales et respectant la clause de parité stricte comme suit :

- Sonia TEILLET,
- Frédéric COURANT,
- Maryse SOUDAIN,
- Thierry MONNEREAU,
- Isabelle MANDRET,

M. Francis Bossard indique qu'il s'agit surtout de moments de vote car les sujets sont présentés très rapidement et que les discussions ont plutôt lieu soit en commission soit au sein du bureau communautaire. M. Fabrice Chabot confirme qu'il s'agit d'une institution d'envergure et que chaque direction est particulièrement structurée avec des techniciens qui préparent tous les dossiers en amont.

Cependant la présence des élus et la représentation de la commune est indispensable à chaque commission

M. le Maire propose alors au conseil municipal de voter à bulletin secret, proposition qui n'est pas retenue par le conseil municipal qui souhaite se prononcer à main levée.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de nommer délégués communautaires les 5 membres proposés.

2 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Avenant n°1 à la convention pour prestation de service d'assistance aux projets culturels

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec Les Sables d'Olonne Agglomération visant à mettre à disposition de la commune du temps de développeur culturel afin d'accompagner tant les projets municipaux que les projets d'associations. L'avenant n°1 a pour objet de modifier et adapter le temps et le coût de mise à disposition aux besoins réels de l'année 2018 tel que présenté et annexé. Le montant de prestation annuelle 2018 s'élève ainsi à 16 500 €

M. Stéphane Violleau souligne que cette prestation permet d'apporter des compétences complémentaires que ce soit à la commune comme aux associations et permet de conserver une dynamique locale

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide l'avenant n°1 tel que présenté.

3 – Budget Général : Décision modificative n°2

M. le Maire rappelle que le budget général doit s'ajuster à la réalité des actions et des ajustements sont nécessaires comme suit

DM FONCTIONNEMENT									
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant		Montant
60611	Eau et assainissement	Mairie	10 000,00 €	615231	Voies	Voie	10 000,00 €		
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			10 000,00 €	TOTAL DEPENSES A DIMINUER			10 000,00 €		
			0,00 €						
DM FONCTIONNEMENT									
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant		Montant
6218	Autre personnel extérieur	Mairie	11 250,00 €	7488	participations	Centre de Loisirs	11 250,00 €		
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			11 250,00 €	TOTAL RECETTES A DIMINUER			11 250,00 €		
			0,00 €						

Cela concerne principalement des factures importantes liées aux conditions météorologiques qui ont nécessité un arrosage plus important des terrains de football. M. le Maire indique que cette réalité mise en relation avec le nombre de joueurs et les regroupements de clubs actuellement en cours sur le territoire de l'agglomération devra amener le conseil municipal à imaginer l'avenir des deux terrains qui n'ont peut-être plus tout à fait de raison d'être comme tel.

M. Nicolas Courant fait part de son étonnement quant aux coûts engendrés par l'entretien des terrains et sollicite une réflexion globale.

M. Jimmy Pierret rappelle qu'il s'agit d'un équipement public et qu'il est fréquent d'être mal reçu par le club lorsque l'on souhaite aller jouer y compris sur le second terrain. M. le Maire répond que cela ne devrait pas arriver et qu'il faut en parler si tel est le cas. Un contact sera alors pris avec le club.

Le second point de cette décision modificative concerne le personnel extérieur et le maintien parmi les effectifs des services techniques de Meddhy Garandeau, embauché temporaire par agence d'intérim. Il est cependant gardé depuis plusieurs mois car il donne satisfaction dans les missions confiées et le service doit faire face à deux départs en cours d'année.

Le conseil municipal valide la décision modificative n°2 à l'UNANIMITE

4 – Agence postale Communale : Convention de gestion avec La Poste

M. le Maire rappelle que l'Agence postale est devenue communale après la fermeture de l'épicerie qui proposait ce service auparavant. La commune avait alors validé une reprise sous forme de gestion communale dont la convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler une convention de gestion dans les mêmes conditions : deux années reconductibles une fois par tacite reconduction. Il est proposé de maintenir les horaires d'ouverture actuels qui donnent satisfaction (du lundi au vendredi de 14h à 17h).

M. le Maire indique ne pas avoir de demande de commerces qui souhaiteraient reprendre ce service complémentaire.

Le conseil municipal valide le renouvellement d'une convention de gestion à l'UNANIMITE

5 – Rue du Pré Neuf (tranche 2) : Budget prévisionnel et sollicitation du fonds de concours des Sables d'Olonne Agglomération et du Pacte Régional pour la ruralité

M. la Maire rappelle que le conseil municipal a validé le principe de réfection et sécurisation de la tranche 2 de la Rue du Pré Neuf. En effet cette voie structurante pour la commune est un axe majeur d'entrée dans le bourg et qui connaît un afflux important de circulation en période estivale avec la clientèle du camping. Il s'agit donc de la restructurer tout en sécurisant les piétons et favorisant un ralentissement de la vitesse des véhicules.

M. le Maire propose le budget prévisionnel suivant en intégrant la sollicitation du Pacte Régional pour la Ruralité et le Fonds de concours 2018 des Sables d'Olonne Agglomération

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux aménagements	105 936,00 €	Contrat de Ruralité (Département)	50 000,00 €
Réseau Eaux pluviales	52 705,00 €		
Signalisation	5 260,41 €	Pacte Régional pour la Ruralité (Région)	19 090,14 €
Espaces Verts	3 000,00 €	Fonds de concours 2018 (LSOA)	20 070,00 €
Eclairage public	24 000,00 €	Autofinancement	101 741,27 €
TOTAL	190 901,41 €	TOTAL	190 901,41 €

M. le Maire et M. Francis Bossard rappellent que le tapis routier sera pris en charge par l'agglomération puisque cette rue est communautaire. Un coût supplémentaire s'est révélé avec la nécessité de refaire intégralement le réseau d'eau pluviale qui est défectueux.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide le budget prévisionnel et sollicite l'octroi desdites subventions.

6 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas souhaité recevoir cette délégation du conseil municipal et invite alors l'assemblée à se prononcer sur les DIA présentées.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les biens suivants, M. le Maire ne prenant pas part lui-même au vote i M. Francis Bossard pour les biens cadastrés AN 431,433, 435,436

- AE 85 et 92: Habitation + Terrain – 85 Rue de la Vertonne
- E 584, 585, 586, 587: Marais Motterie
- E 558 : Marais Fief de la Gourdonnière
- AN 260 : Habitation + Terrain – 12 Rue des Merles
- AN 431, 433, 435, 436 : Terrain – Rue des Mouettes

7 – Questions diverses

- M. Stéphane Violleau : Présente le projet de programmation des Mercredis de l'été 2019. Le budget prévisionnel serait de 15000 €. Il sera représenté au conseil municipal et validé dès qu'il sera plus abouti
- Mme Sonia Teillet : Rappelle que le pot de fin d'année du personnel se déroulera demain à 19h et invite les conseillers municipaux à venir nombreux,
- M. Francis Bossard : indique avoir un futur rendez-vous avec le Sydev afin d'envisager la mise en œuvre de tuiles photovoltaïques sur le côté sud église. Ce serait une première en Vendée.
- M. Nicolas Courant : Rappellent la demande des parents d'élèves de présence d'une troisième Atsem en classe de CP/GS. M. le Maire et Mme Isabelle Mandret répondent que la confirmation de maintien de deux Atsem a été apportée à Mme la Directrice de l'école. ? La situation actuelle répond parfaitement aux réglementations en vigueur et M. le Maire rappelle que c'est l'éclatement de l'école sur deux sites qui est source de difficultés

d'organisation. Il indique avoir proposé de réunir les 2 sites en accompagnant cette démarche de travaux et de réaménagements mais que cette proposition a été rejetée par les représentants des parents d'élèves comme des enseignants.

- M. Jimmy Pierret interroge sur la légitimité des parents pour répondre à cette question puisque tout changement est source d'inquiétude. Mme Sophie Jahan, Directrice des Services rappelle que la commune met à disposition de l'école deux Atsem à temps complet et qu'il est de la responsabilité de Mme la Directrice de répartir et organiser leur temps de travail. M. le Maire confirme qu'il ne faut pas confondre possibilité de travail et confort de travail. A l'heure actuelle l'école a fait le choix de conserver un confort de travail dans des locaux assez sous-exploités puisqu'ils permettraient d'ores-et-déjà la réintégration des classes de maternelle. Cette hypothèse avait par ailleurs reçu l'agrément de Mme l'Inspectrice d'Académie.
- M. Bertrand Migné : Indique la présence d'une caravane, d'un jet-ski au croisement en allant vers la pépinière. Il semble qu'il y ait de même un cabanon habité Rue des grands côteaux. M. le Maire indique que les services municipaux vont se renseigner
- M. Jean-Claude Métais : s'interroge sur la couleur de certains volets dans le centre bourg alors que l'on met en place une charte de couleurs pour les façades. M. le Maire confirme que cette charte laisse la possibilité de faire varier le coloris des volets et que ce choix relève du goût de chacun.
- M. Michel Mandret : Rappelle que de nombreuses voitures empruntent le sens interdit pour sortir de la place de l'église. M. le Maire indique que ce point sera à réétudier lors des prochains aménagements de la place.
- M. Stéphane Raffin : Demande l'installation de poubelles sur le parking menant aux Marais salants car l'augmentation de fréquentation des visiteurs entraîne de plus en plus de déchets qui sont aujourd'hui gérés par les sauniers. M. le Maire indique que le parti qui avait été pris était de supposer que la présence de poubelles entraînerait des dépôts. Cependant un essai doit être envisagé. D'autre part M. Stéphane Raffin indique la vétusté de la barrière qui empêche l'accès des cabanes aux véhicules. Ce point lui semble par ailleurs préjudiciable à l'activité des sauniers. Il demande enfin la taille des tamaris à la sortie du parking qui sont devenus très dangereux pour la visibilité
- M. Jean-Luc Pinguet: Confirme que l'ensemble des radars pédagogiques sont en fonction mais qu'il faudra prévoir l'achat d'une tablette au budget 2019 pour pouvoir accéder aux données relevées
- M. le Maire : Indique que tel que cela avait été voté puis annoncé au personnel les primes dites « Complément Indemnitaire Annuel » ont été validées et seront effectives sur le bulletin de salaire du mois de décembre de chacun des agents